

MAIRIE de ROYAT



DM-2025/109

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Ville de Royat – SPORT – Réfection voirie rue du Breuil – COUDERT

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2025-024 en date du 09/04/2025 portant approbation du budget primitif 2025 de la ville de Royat,

VU la proposition de l'entreprise COUDERT en date du 20/01/2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir la réfection de la voirie rue du Breuil pour la ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2025 du budget principal de Royat,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise COUDERT, sise Vernines 63210 ROCHEFORT MONTAGNE, est retenue pour des travaux de voirie rue du Breuil pour la ville de Royat pour un montant de 20 814.00 € HT soit **24 976.80 € TTC.**

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise COUDERT
- Mme la Directrice Générale des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 02/10/2025

Le Maire,

Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télécours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr



TRAVAUX PUBLICS

- Terrassements
- Voirie Revêtements
- Canalisations Réseaux divers
- Génie Civil

- Centrale d'enrobage
- Pouzzolane
- Basalte

Commune de ROYAT

Hôtel de Ville

63130 ROYAT

DEVIS N° JG-25-014

Réfection de voirie rue du Breuil

Transfert de matériel - DICT - constat d'huissier	1,00	F	x	1 500,00	=	1 500,00 €
Dépose des CS1 existants	100,00	ml	x	20,00	=	2 000,00 €
Sciage des ancrages	8,00	ml	x	10,00	=	80,00 €
Rabotage de chaussée	448,00	m²	x	8,00	=	3 584,00 €
Fourniture, transport et mise en œuvre de 0/31.5 basaltique. Réglage et compactage	35,00	m³	x	50,00	=	1 750,00 €
Fourniture, transport et mise en œuvre d'enrobé à chaud à raison de 150 kg/m² (ép. 6 cm environ)	70,00	T	x	170,00	=	11 900,00 €
Montant HT						20 814,00 €
TVA 20 %						4 162,80 €
Montant TTC						24 976,80 €

Prix valeur janvier 2025

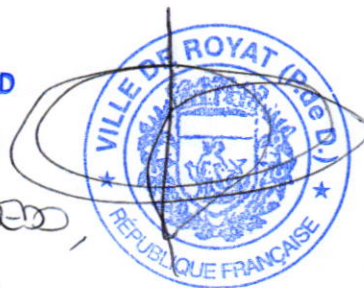
A Vernines, le 20 janvier 2025

Entreprise COUDERT
S.A.S. au Capital de 640 000 €
63210 VERNINES
Tél. 04 73 65 67 08
R.C.B. 873 200 141 CLERMONT-FERRAND

BON POUR ACCORD

01 OCT. 2025

Facel AUB
Haine



WSE France

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le 07/10/2025

ID : 063-216303081-20251002-DM2025_109-AR



BON POUR ACCORD

01 OCT 2025